



Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 9 et dimanche 10 mars 2024 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	
CAHEN Alexis	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		Loriane Lebret
FANCELLI Sophie	×	
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc	×	
GAUTIER Joël	×	Départ à 16h30 puis pouvoir à Isabelle Bonvalot
HOUARI Larbi		Absent non représenté
KOUATLY Bachar	×	Absente de 15h47 à 16h38
LAUFERON Patrick	×	
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier		Éloi Relange
MINAUD Émily	×	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	×	
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain	×	
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	

Éloi Relange ouvre la séance ; il souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et remercie la mairie et le club d'Asnières-sur-Seine pour la mise à disposition des locaux. Il annonce qu'à ce jour, la FFE compte 67 000 licenciés, contre 57 000 à la même période en 2023, ce qui fait tendre la Fédération vers un nouveau record probable pour la saison. 920 clubs sont comptabilisés, contre 820 à date l'année précédente.

Sur le plan sportif, le président de la FFE félicite les joueuses françaises, qui ont obtenu la médaille d'argent à la Mitropa Cup.

Le Championnat de France de blitz en ligne s'est tenu le week-end précédent et a connu un franc succès. La compétition a réuni 5 000 participants lors des qualifications. L'événement a fait l'objet d'une importante couverture médiatique, avec notamment une dépêche AFP et des reportages sur M6 et France Info.

Le Championnat de France scolaire suit son cours. L'ambition fixée est de réunir 12 000 participants, soit près du double de participants par rapport au début du mandat. Ce chiffre sera vraisemblablement atteint.

Il indique que la FFE sera présente lors des Jeux Olympiques de Paris, et y animera un stand, au Club France, les 7 et 8 août prochains pour notamment procéder à la démonstration du sport d'échecs.

Éloi Relange salue l'arrivée d'un nouveau salarié au sein de la Fédération, Hugo Tournemille, responsable des projets pour le pôle développement.

Sur le plan administratif, il informe le comité directeur que l'affaire Hauchard-Feller-Marzolo est enfin clôturée. La Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Sébastien Feller ; rendant ainsi définitive la condamnation prononcée par la cour d'appel de Metz.

Enfin, lors de l'assemblée générale du 6 janvier dernier, la réforme de statuts a été proposée, afin de se mettre en conformité avec la loi Sport du 2 mars 2022. Le texte proposé n'a pas atteint la majorité qualifiée des $\frac{2}{3}$ requis (58 % de votes pour). Éloi Relange regrette que deux membres du comité directeur, Joël Gautier et Bachar Kouatly, aient œuvré pour que cette réforme statutaire obligatoire et indispensable ne soit pas adoptée, mettant ainsi en danger la Fédération qui deviendrait une simple association.

Bachar Kouatly considère qu'il s'agit d'un début de campagne qui stigmatise sa personne, alors qu'il n'a pas voté contre, mais s'est abstenu.

Mathieu Ternault demande d'ajouter à l'ordre du jour un point réglementaire sur le trophée Roza Lallemand.

Le comité directeur approuve unanimement la modification de l'ordre du jour.

INSTITUTIONNEL

1. Approbation du compte rendu du CD des 18 et 19 novembre 2023

Sophie Gertosio-Serena sollicite la reformulation de certaines phrases et l'ajout de quelques précisions.

VOTE N°1

Il est proposé d'adopter le compte rendu du Comité Directeur des 18 et 19 novembre, sous réserve de l'intégration des modifications demandées.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

2. Composition de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

Éloi Relange propose la composition suivante pour la CSOE des prochaines élections : Agnès Eden en tant que présidente, assistée de Laurent Verat et de Manon Lefas.

Didier Fretel précise qu'il s'agit de personnes qualifiées, lesquelles possèdent des compétences juridiques, une connaissance de la Fédération et une expérience des élections.

VOTE N°2

Il est proposé de valider la proposition de composition de la commission de Surveillance des Opérations Électorales

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

3. Modification de la composition de la Commission de Contrôle Économique et Gestion.

Didier Fretel déclare que la Commission de Contrôle Économique et Gestion a besoin de renfort et propose pour pourvoir la charge de travail Pierre SILLERO, compétent dans les domaines financiers, du fait de sa profession.

VOTE N°3

Il est proposé de valider la nomination de Pierre SILLERO à la Commission de Contrôle Économique et Gestion.

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

FINANCES

1. Arrêt des comptes fédéraux de l'année 2023.

Éric Le Rol indique que le commissaire aux comptes a validé le bilan de l'exercice le vendredi 1^{er} mars. Le détail sera prochainement validé.

Le temps des bénévoles a été valorisé à 170 744 euros en 2023, contre 135 355 euros en 2022. À la suite des attaques du 7 octobre contre Israël et au vu du risque d'embrasement, le comité directeur a décidé d'annuler le déplacement des équipes à Sharm-el-Sheikh pour le Championnat du monde jeune. **Les coûts supplémentaires de l'annulation s'élèvent à 28 000 euros.**

Par ailleurs, **le montant des partenaires financiers (hors ANS) équivaut à 170 000 euros en 2023**, contre 96 400 euros en 2022. A cet égard, il est nécessaire de souligner l'apport de la commission SSH RSE dans ces résultats.

La signature d'un nouveau partenaire non fléché du secteur bancaire est attendue en 2024, pour un produit supplémentaire de 60 000 euros. Les contrats non fléchés avec Immortal Game se poursuivent pour un montant de 50 000 euros en 2024. Enfin, un nouveau programme de partenaires fléchés sera signé par la commission SSH RSE pour une enveloppe totale de 250 000 euros, soit une hausse de 90 000 euros par rapport à 2023. **Le montant de partenaires acquis ou en cours de signature s'élève ainsi à 300 000 euros en 2024.**

L'assemblée générale avait donné un mandat pour un déficit maximum de 100 000 euros, dont 70 000 euros pour le lancement de la rénovation du site d'information fédérale. Du fait de la non-activation de ce poste, le trésorier avait mandat pour une valeur maximum déficitaire de 30 000 euros. À la fin de l'exercice, le déficit s'élève à 25 847 euros ; cette somme comprenant les coûts résultant de l'annulation du déplacement à Sharm-el-Sheikh évoquée précédemment.

Les capitaux propres équivalent à 318 678 euros au 31 décembre 2023 (- 16%). Le montant du chiffre d'affaires net est de 166 037 euros. Le montant des produits d'exploitation s'élève à 2 259 502 euros (+16,43%). Les salaires et charges salariales s'élèvent à 334 393 euros (+20,34%). Les charges d'exploitation équivalent à 2 349 654 euros (+26,38%).

Le total brut de la trésorerie s'élève à 1 330 573 euros (+2,19%) pour un montant net de 1 282 700,92 euros au 31 décembre 2023. Il reste 47 872 euros à rembourser sur le Prêt Garanti par l'État.

En conclusion, les engagements financiers exprimés par l'assemblée générale ont été respectés par une tenue rigoureuse de la trésorerie. L'objectif a été atteint grâce à l'arrivée de sponsors supplémentaires trouvés par l'équipe qui dirige les affaires courantes de la Fédération. Le formidable développement du nombre de licenciés ne se transforme pas en enrichissement financier pour la Fédération à ce même niveau. L'exercice 2024 ne sera à l'équilibre que par l'action de l'équipe en place avec des partenariats apportant environ 380 000 euros.

Éloi Relange note qu'un peu plus de 190 000 euros seront enregistrés dans les comptes de la Fédération sur la somme des trois exercices. Cela est en grande partie dû au travail des élus du Bureau fédéral et des bénévoles qui effectuent le travail que devraient effectuer des salariés.

Sophie Gertosio-Serena sollicite un résumé du rapport de la CCEG.

Éloi Relange invite Patrick Vigna, membre de cette commission et présent dans le public, à s'exprimer. Ce dernier fait savoir que le rapport traduit que la FFE est bien gérée. Le déficit correspond à la perte financière de la non-participation de la FFE au tournoi en Égypte, sinon les comptes auraient été à l'équilibre. Le déficit ponctionnera les fonds propres, lesquels servent à compenser les événements exceptionnels. Cependant, ces fonds propres ont tendance à diminuer. Plusieurs charges pérennes sont en augmentation. Il sera donc nécessaire de s'interroger sur la manière de renforcer les ressources financières pérennes de la FFE, car certains partenaires peuvent ne pas reconduire leurs apports financiers.

Jean-Baptiste Mullon observe que la FFE est en sous-effectif de salariés, malgré deux embauches récentes. Il sera nécessaire d'y réfléchir dans les mois et années à venir.

VOTE N°4

Approuvez-vous l'arrêt des comptes 2023 en constatant un résultat déficitaire de 25 847 euros ?

Pour :	22	
Contre :	0	
Abstention :	1	<i>Bachar Kouatly</i>

2. Budget prévisionnel fédéral de l'année 2024.

Éloi Relange annonce que les produits des licences représentent en moyenne 10 à 11 euros par licencié. Les licenciés passeront de 67 000 à 75 000 cette saison. Des produits supplémentaires de 80 000 euros seront donc liés aux licences sur l'exercice 2024. Par ailleurs, les licences n'ont pas été augmentées depuis 2016. En cas de difficultés, l'option d'une augmentation existe, bien qu'elle ne soit absolument pas à l'ordre du jour.

Deux nouvelles embauches sont prévues au cours de l'année 2024 : Hugo Tournemille et une personne dédiée au suivi des projets de développement. Il est également prévu l'embauche d'un assistant administratif pour reprendre une partie du travail actuellement effectué par Didier Pascal.

Il est procédé au détail de l'ensemble des lignes du budget prévisionnel.

Une journée plan national de formation est en cours de finalisation avec la DGESCO. Il s'agit d'une opportunité pour promouvoir le programme Class'Échecs. Enfin, les salariés bénéficieront d'une augmentation annuelle.

Le budget analytique complet est projeté à l'ensemble des participants.

Didier Fretel fait savoir que le document sera distribué avant la prochaine assemblée générale.

VOTE N°5

Approuvez-vous le projet de budget prévisionnel pour l'année 2024 pour présentation à l'assemblée générale du 20 avril prochain ?

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 *Patrick Lauferon*

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

1. Formation VSS

Jean-Baptiste Mullon indique que les sessions de formation et de sensibilisation ont été finalisées. Quatre sessions en visioconférence sont programmées en mai et en juin pour les titulaires d'un brevet fédéral et les arbitres diplômés.

Au mois de septembre, des formations de sept heures seront organisées pour les référents de ligue de lutte contre les VSS, les membres de la cellule de signalement et certains membres de la filière disciplinaire.

2. Procédures Fide pour les changements de genre.

Jean-Baptiste Mullon fait savoir qu'il n'est plus possible de s'adresser au secrétariat de la FIDE pour une simple requête en changement de genre, car elle sollicite des documents d'identité ou des décisions de justice. Ainsi, il a été décidé que la FFE s'engagerait dans un processus d'explication auprès de la FIDE. En effet, le sujet concerne peu de personnes et le texte est très contraignant par rapport à la réalité. Un recensement des pratiques dans les fédérations européennes sera effectué afin de faire un retour à la FIDE.

Matthieu Vieira convient que le processus est étrange et incohérent. La FIDE ne demande aucun document pour l'entrée d'un joueur dans sa base, mais elle en demande pour la modification du genre de la personne.

Jean-Baptiste Mullon le confirme. La FIDE crée une discrimination entre les personnes transgenres qui s'inscrivent pour la première fois dans une fédération sportive d'échecs et les personnes qui effectuent une requête en changement de genre.

COMPÉTITIONS

1. Proposition de modification de l'article 2.2.1 du règlement des compétitions homologuées (R03).

Jordi Lopez indique qu'à la suite d'un cas difficile à gérer pour la commission des appels sportifs, il semble important de préciser dans le règlement R03 que l'appareil électronique doit se trouver hors de la portée du joueur lors d'un tournoi. Il convient également de préciser ce qu'est un appareil électronique : un objet électronique qui peut servir à tricher.

Éloi Relange souligne que l'article vise à simplifier l'arbitrage, lorsque le joueur a notamment son téléphone éteint posé sur une table.

Sophie Gertosio-Serena sollicite des précisions sur les montres connectées. Jordi Lopez répond qu'elles sont interdites. Cependant, les organisateurs de tournois privés ont la liberté de préciser leur règlement.

Matthieu Vieira estime que la FFE doit sensibiliser sur la nécessité de ranger tout appareil électronique. Sophie Gertosio-Serena en convient. Cependant, des vestiaires ne sont pas toujours mis à disposition. Éloi Relange note que l'organisateur doit en ce sens s'assurer de la présence d'un espace dédié.

VOTE N°6

Approuvez-vous la modification de l'article 2.2.1 du règlement des compétitions homologuées (R03) ainsi présentée ?

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

2. Réorganisation des opens du Championnat de France suite à la réforme du Elo Fide

À la suite de la réforme du Elo Fide, Jordi Lopez indique qu'il est nécessaire de s'interroger sur la réorganisation des opens du Championnat de France.

La première orientation stratégique concerne l'Open E, actuellement réservé aux -1300 : s'il est conservé, le taux de participation par tournoi ne variera pas ; à l'inverse l'open E est supprimé et que les Elo FIDE sont appliquées, l'open B recueillerait une centaine de participants supplémentaires. Dans cette hypothèse, des options pourraient permettre d'équilibrer la participation entre les opens. Il serait notamment possible d'enlever la fourchette de 50 points pour accéder aux opens B, C et D ; ou bien, la fourchette pourrait être limitée à 20 points pour permettre à certaines personnes d'accéder aux opens B, C et D.

Marion Penalver demande si l'Elo estimé a changé par rapport à la réforme FIDE. Jordi Lopez répond par la négative. Cependant, il est permis aux équipes de formuler une demande d'ajustement de leurs Elo estimés. La Commission Technique a préféré ne pas faire de modifications de manière précipitée au 1^{er} mars : elle rédigera une proposition au comité directeur pour accompagner ces changements de manière officielle et définitive pour la saison suivante.

Sébastien Peter estime que le décalage entre l'Elo FIDE et l'Elo national est dérangeant. À terme, il serait judicieux d'instaurer une mécanique générale pour tous les Elo nationaux dans une logique de cohérence.

Jean-Baptiste Mullon se positionne contre la suppression de l'open E, car il s'agit d'une excellente création qui donne accès à la compétition. Il serait préférable de conserver le même nombre d'opens en appliquant la formule mathématique dédiée au classement Elo et d'en discuter ultérieurement.

Marion Penalver demande si l'esprit débutant de l'open E sera conservé avec l'application des nouvelles normes. Jean-Baptiste Mullon le confirme.

Approuvez-vous la réorganisation des opens du Championnat de France : maintien des cinq opens A, B, C, D et E, bornes recalculées avec la formule du nouveau classement FIDE et l'open E accueillera aussi les non classés FIDE.

VOTE N°7

Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

La séance est suspendue de 16 heures 20 à 16 heures 40.

3. Trophée Roza Lallemand

Mathieu Ternault explique que les clubs organisateurs et comités départementaux demandent souvent à pouvoir inclure des joueuses locales directement à la phase finale, afin de donner plus de sens à leurs candidatures. Le but est donc d'ajouter un point de règlement au document existant.

Jean-Baptiste Mullon ajoute que cette modification permettra d'encourager les clubs à proposer leur candidature pour permettre à leurs joueuses de participer à une compétition nationale. Il propose en conséquence d'ajouter à l'article 1.2 du règlement une disposition prévoyant que « *le club organisateur peut proposer les candidatures supplémentaires de joueuses de son club et/ou de son comité départemental à la direction de la compétition pour disputer la finale* ».

Approuvez-vous la proposition de modification de l'article 1.2 du règlement du trophée Roza Lallemand ?

VOTE N°8

Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

DÉVELOPPEMENT

1. Point sur les programmes en cours : Class'Échecs, Infinite autisme, 1000 Échiquiers...

Hugo Tournemille présente les quatre pôles qui structurent la commission santé, social, handicap et RSE :

- pôle social : projet Jeune aidant, Tour d'avenir, 1000 Échiquiers, Deuxième partie ;
- pôle trouble du neurodéveloppement : Infinite autisme, 10 et TDAH, Adult Chess Autism ;
- pôle handicap : Échiquier de la vision ;
- pôle Santé : De la tête et des jambes, Deuxième cerveau, Queens Rise.

Éloi Relange estime que la structuration et les pôles démontrent que les échecs au service de l'inclusion et de la santé de chacun fonctionnent très bien. En effet, les programmes sont quasiment tout le temps financés.

Bachar Kouatly note que les clubs possèdent des moyens et vues sur le jeu d'échecs différents. Il s'agit de savoir comment mettre en action ces projets.

Laurent Nouhaud explique que la commission propose des projets, puis les clubs en disposent selon leur envie.

Éloi Relange fait savoir que cette année les régions et comités départementaux seront impliqués. L'objectif est d'effectuer une information sur les programmes et de tisser le réseau de référents, lequel est potentiellement considérable.

Sophie Gertosio-Serena souligne l'importance de raisonner selon l'envie des bénévoles.

Jean-Baptiste Mullon ajoute que c'est en fonction du projet porté par le club qu'apparaîtront de nouveaux bénévoles.

Hugo Tournemille rappelle que les budgets de la commission sont en constante augmentation et que les actions de la commission sont autofinancées.

Par ailleurs, la chaîne LCI a dédié un reportage sur Infinite Autism et a passé une journée avec les enfants qui suivent le programme au sein de l'IME des Hauts-de-Seine.

Éloi Relange précise que l'ambition est de faire bénéficier les financements à beaucoup de parties prenantes comme les ambassadeurs ou les animateurs.

Hugo Tournemille indique qu'aujourd'hui, 11 cafés et 10 clubs sont membres du programme 1000 Échiquiers. L'objectif est d'atteindre 15 clubs en 2024. Les établissements de café sont souvent situés en zone rurale, ce qui permet de revitaliser la vie de la commune.

En 2024, plusieurs événements s'articuleront autour des programmes. Par exemple, la formation Handi'Prof Chess aura lieu en Corrèze au mois d'avril dans un centre de vacances adapté pour des personnes en situation de handicap physique qui souhaitent devenir animatrices de jeu d'échecs. L'hébergement et le coût de la formation seront pris en charge par le partenaire Klésia.

Éloi Relange fait savoir que Class'Échecs compte 3 270 écoles inscrites et 1 800 écoles équipées. Ainsi, 6,4% des écoles sont inscrites au programme. L'objectif est d'atteindre 10% des écoles équipées. Il a été décidé que la

Fédération n'utiliserait plus ses fonds propres dans les kits, mais seulement les financements des partenaires. Par ailleurs, les écoles qui possèdent une classe ULIS sont deux fois plus nombreuses à s'être inscrites au programme Class'Échecs. Ainsi, l'ambition est de créer un programme spécifique aux classes ULIS.

L'objectif est de faire financer 5 000 kits. Cette année la ligue PACA finance un maximum de 100 kits. La ligue Île-de-France a prévu dans son budget prévisionnel 5 000 euros de financement de kits. Le partenariat Crédit Mutuel enseignant est en cours d'évolution, et ce, pour financer les kits via un programme national. L'Échiquier de la réussite s'est engagé à fournir 250 kits en 2024 et en 2025, avec un focus sur la ruralité en 2024. Le plan de financement des kits n'est pas encore déployé. Actuellement, 65 kits ont été expédiés pour un objectif de 500. De plus, le nombre de nouveaux professeurs inscrits a tendance à stagner avec 127 professeurs inscrits en trois mois. En ce sens, le plan national de formation se révélera utile.

Enfin, une semaine Class'Échecs sera organisée. L'objectif est que les référents des comités départementaux ou des clubs organisent des sorties scolaires et invitent les Class'Échecs à s'y rendre.

Patrick Lauferon souhaite savoir si la convention de l'Éducation nationale a été signée. Éloi Relange explique que la dernière convention est arrivée à expiration en 2023. La nouvelle convention, rédigée avec la DGESCO, est en attente de signature. Les remaniements ministériels successifs expliquent ce délai.

Par ailleurs, une centaine de parutions sur les échecs ont été comptabilisées jusqu'à fin mars. En ce qui concerne les grands médias, l'impact a été assez fort avec le championnat de blitz en ligne. À cette occasion, France Info a notamment rédigé un article sur le boom de la pratique. M6 a également réalisé un beau reportage au 1245 sur une *start-up* dédiée aux échecs.

2. Campagne ANS

Didier PASCAL souhaite dans un premier temps revenir sur un message public récent, qu'il juge violent, dans lequel Joël Gautier semble confondre les campagnes ANS, PSF et PST avec son ambition électorale de fin d'année. Il souhaite notamment faire part de la consternation et de la colère des bénévoles impliqués dans le traitement des dossiers. Il donne lecture d'une déclaration :

« Je ne saurais en toute bonne foi affirmer ou confirmer pour l'heure cette allégation, mais les éléments qui me sont soumis argumentés me laissent suffisamment perplexe pour justifier, au mieux de l'incompétence, au pire, du désir de salir des bénévoles impliqués dans cette campagne ANS. Je suis disposé, ainsi que les bénévoles intervenants dans l'instruction des dossiers ANS pour la Fédération à vous laisser, Monsieur Gautier, le bénéfice du doute, à croire à un moment d'égarement. Mais je reste perplexe face à cette ignoble attaque du travail réalisé par ces bénévoles par un élu un peu trop en confiance et ce sera en toute impartialité et en toute transparence qu'une équipe d'élus et de bénévoles débiteront dans quelques jours le traitement de cette nouvelle campagne ANS. Comme d'habitude depuis 2021, je me tiendrai à la disposition des clubs des comités des ligues à Agen en avril et lors de la prochaine AG pour répondre aux questions sur l'ANS. »

Il regrette que Joël Gautier ait quitté la séance, car il aurait été possible d'échanger sur le mail qu'il a envoyé à l'ensemble des clubs. Une réponse publique sera apportée par les membres du Comité Technique, et sera jointe au compte-rendu.

En ce qui concerne la campagne 2024, Didier Pascal indique que les fédérations sont encore en attente de leur enveloppe financière 2024. L'enveloppe de l'ANS-PSF s'élève à 80 millions d'euros pour l'ensemble des fédérations, contre 78 millions d'euros l'année précédente. En revanche, de nouveaux programmes ont été intégrés dans le PSF. Il est donc à craindre que l'enveloppe dédiée aux projets PSF traditionnels diminue légèrement. Par ailleurs, les axes prioritaires de développement de l'ANS seront identiques pour la FFE.

Le calendrier de la campagne sera raccourci en raison des Jeux olympiques. L'instruction devra être rendue au 31 mai 2024, alors qu'elle devait être habituellement rendue à la fin du mois de juin. Par ailleurs, un contrôle accru des comptes rendus financiers est demandé par l'ANS cette année. Dans ce contexte, l'ANS a

repéré 25 actions de clubs d'échecs qui n'étaient pas conformes pour la campagne 2020. Cette procédure d'audit se passe hors de la Fédération et se poursuivra sur les campagnes 2021 et 2022.

Dès que la campagne ANS de dépôt des dossiers sera terminée, il ne sera plus possible de réintégrer des documents administratifs et de procéder ainsi à un rattrapage.

Il existe un deuxième dispositif où la Fédération n'est pas service instructeur, mais sollicitée pour un avis consultatif : le dispositif PST, lequel concerne les demandes de financement d'emploi. L'emploi-agence permet d'aider à hauteur de 12 000 euros par an les clubs sur une durée de trois ans. L'emploi ESQ est dédié au para-sport. Un nouveau dispositif « 1000 emplois socio-sportifs » sera mis en place en septembre 2024. D'importants moyens y seront a priori consacrés, mais la commission attend davantage d'informations à ce stade.

Enfin, les clubs pourront déposer un dossier sur la grande cause nationale (GCN) pour la promotion des activités physiques et sportives. Pendant les périodes de vacances, les clubs proposeront des activités. Dans ce cadre, des subventions pourront être distribuées. La ligne budgétaire n'a pas encore été communiquée.

Jean-Baptiste Mullon souhaite savoir combien d'heures de travail représente le traitement des dossiers au comité technique et si ses membres acceptent de travailler malgré les insultes subies. Didier Pascal répond qu'au niveau du comité technique, c'est plusieurs centaines d'heures mais il n'a pas les chiffres exacts sous les yeux. Marion Penalver précise, pour avoir été membre du comité technique, qu'une instruction représente environ une centaine d'heures de travail par personne, sur une période assez courte.

Matthieu Vieira souhaite apporter son entier soutien à Didier Pascal, à Laurent Nouhaud et à l'ensemble des bénévoles membres du comité technique qui ont été la cible d'une attaque injuste. Le réel début de campagne a débuté avec ce mail, lequel a jeté le discrédit sur des bénévoles en insinuant le doute. Il regrette que Joël Gautier n'assume pas ses propos tenus à l'encontre des bénévoles, car elle a quitté la séance.

Jean-Baptiste Mullon souligne que les bénévoles ne sont pas concernés par les campagnes électorales et doivent être protégés.

Didier Fretel fait savoir qu'il condamne, en tant que secrétaire général, toute attaque envers les bénévoles et les salariés.

Éloi Relange ajoute que les attributions ANS sont apolitiques et techniques.

Laurent Nouhaud souligne qu'en ce sens, l'ANS a félicité la Fédération pour ses grilles de critères objectifs.

Marc Gatine indique que l'année dernière son club a connu des difficultés administratives dans le dépôt du dossier. Il a été agréablement étonné des échanges avec Laurent Nouhaud et Didier Pascal sur les aides apportées individuellement et par échange téléphonique.

Pierre Leblic insiste sur l'insuffisance de la dotation ANS pour la FFE : 430 000 euros pour plus de 800 clubs. Il s'enquiert du montant distribué via les campagnes CNDS en région, avant la création de l'ANS. Didier Pascal répond que le total des dotations s'élevait à 1 240 000€ en 2012. La dotation a continuellement baissé. Néanmoins, il s'agissait d'une enveloppe globale à l'époque. L'ANS ne constitue qu'une partie de cette enveloppe qui est notamment complétée par le Fonds de développement de la vie associative.

Jean-Baptiste Mullon rappelle également que les visios explicatives, les communications ou les réunions aident les clubs à proposer leur projet. Par conséquent, de plus en plus de projets de qualité sont présentés. D'une année sur l'autre, un club peut ainsi ne pas recevoir de subventions. Didier Pascal abonde en ce sens et montre l'évolution très nette de la moyenne des notes attribuées par le comité technique aux différents projets.

La séance est levée à 18 heures 15.



Seconde journée, dimanche 10 mars 2024

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
BONVALOT Isabelle	×	Joël Gautier de 9h27 jusqu'à 10h30
CAHEN Alexis	×	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		Loriane Lebret
FANCELLI Sophie	×	
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	×	
GATINE Marc	×	
GAUTIER Joël	×	Arrivée à 9h27
HOUARI Larbi	×	
KOUATLY Bachar	×	
LAUFERON Patrick	×	
LEBLIC Pierre	×	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	×	
LE ROL Éric (<i>trésorier</i>)	×	
MACARD Olivier		Éloi Relange
MINAUD Émily	×	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)	×	
NOUHAUD Laurent	×	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	×	
PENALVER Marion	×	
PETER Sébastien	×	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	×	
STEINFELD Jean-Alain	×	
TERNAULT Mathieu	×	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	×	

FORMATION

- 1. Avancement de l'Institut National de la Formation.**
- 2. Retour des questionnaires adressés aux clubs.**

Didier Pascal indique qu'un certificat de qualification professionnelle (CQP) animateur d'échecs est en cours. Il s'agira du premier diplôme professionnel dans le secteur des échecs. Pour l'instant, il n'existe en effet que des diplômes fédéraux.

Un observatoire des métiers et des compétences a été créé. À cet effet, deux questionnaires ont été lancés. Cet observatoire donnera lieu à un rapport qui sera fourni à la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Sport, en charge de l'instruction du CQP.

En ce qui concerne le questionnaire licenciés/diplômés, 676 personnes ont répondu sur 2 300. L'objectif était de recueillir 600 réponses. Un cabinet accompagne la FFE dans cette démarche et pilote le questionnaire. Au sujet du questionnaire des clubs, à date, 270 clubs ont répondu. L'objectif ambitieux était de recueillir les retours de 300 clubs. L'observatoire vivra dans le temps. Tous les trois ou quatre ans, de nouveaux questionnaires continueront à l'alimenter.

Éloi Relange ajoute que 50% du temps de Richard Ozwald est consacré à la création de l'INF, essentielle pour professionnaliser les animateurs et encadrer leur formation.

Didier Pascal précise qu'une démarche Qualiopi a été engagée pour que les formations puissent bénéficier des financements d'État. L'objectif est de passer un premier audit de certification en juin.

ADMINISTRATION

- 1. Modifications statutaires et règlement intérieur.**

Didier Fretel fait savoir que l'assemblée générale du 6 janvier dernier n'a pas approuvé aux deux tiers des voix et des clubs représentés les propositions de modifications statutaires.

Éloi Relange ajoute que le comité directeur sera contraint de reposer le texte pour se mettre en conformité avec la loi Sport. Il donne la parole à Joël Gautier pour présenter un document dont il a demandé l'ajout à l'ordre du jour.

Joël Gautier indique que le document qu'il a soumis aux élus est le fruit d'un travail sur le vote électronique. L'objectif est de présenter la manière dont les autres fédérations sportives ont introduit le vote électronique dans leurs actes juridiques. Il propose d'inscrire la formule suivante dans les statuts : « *le vote électronique à distance ou en physique est admis pour tous les votes et notamment ceux à bulletin secret* »

Éloi Relange souhaite savoir pourquoi Bachar Kouatly et Joël Gautier se sont mobilisés pour voter contre les statuts.

Bachar Kouatly précise qu'il s'agissait d'une abstention, dont les raisons ont été expliquées au comité directeur de novembre. Il est étonnant que les fédérations acceptent le vote électronique et que la FFE attende. L'obstination à ne pas l'introduire n'est pas compréhensible. Les élus n'ont pas voté contre les statuts, mais se sont abstenus sur les statuts tels quels si le vote électronique n'en faisait pas partie, car les statuts ne reflètent dès lors pas la société en l'état.

Jean-Baptiste Mullon rappelle que le calendrier de travail sur les statuts a commencé à la fin de l'année 2021. À chaque comité directeur, un point d'avancement a été effectué. Puis, la raison du vote électronique a soudainement posé un problème au comité directeur de novembre 2023, au moment où le comité directeur devait valider le texte construit pendant deux ans.

Le Bureau est toujours ouvert à cette question, mais il s'agit d'une question importante. Il est nécessaire de la travailler, de recueillir l'avis des clubs, et de cadrer cette proposition afin qu'un texte bien articulé protège l'institution.

Il n'est en effet pas possible de parler à la place des clubs, dont les avis sont différents à ce sujet. La priorité était de se mettre en conformité et d'envoyer un message positif au ministère de tutelle. Depuis 3 ans, notre ministère de tutelle ne reçoit que de bonnes nouvelles de notre fédération. Malheureusement, le rejet du texte en janvier a encore écorné l'image de la FFE comme ce fut trop souvent le cas dans la dernière décennie.

La FFE fait à présent partie des rares fédérations qui n'ont pas réussi à voter cette mise en conformité. Si les statuts ne sont pas votés, l'agrément sport sera perdu, en plus de la délégation de service public.

Pierre Leblic indique que depuis quelques semaines, les débats dont l'objet initial est l'introduction de la parité dans les instances fédérales se sont polarisés sur le vote électronique présenté comme l'alpha et l'omega de la pratique démocratique. La proposition du vote électronique a été rejetée lors de l'Assemblée générale de mai 2018. Pierre Leblic avait alors souligné que la problématique ne concernait pas le vote électronique, mais la suppression avant décision des débats, gages de la démocratie. Les aspects de la démocratie concernent également les comptes rendus. Les propos de son intervention avaient à cette époque été déformés et coupés au montage de la vidéo.

Jean-Baptiste Mullon ajoute que le rôle du comité directeur est de fixer des règles intelligemment pour que l'institution soit protégée toute sa vie. Elle ne peut donc pas se permettre d'amender ses statuts à la va vite.

Matthieu Vieira juge que le seul objectif de cette abstention, qui équivalait à un vote contre, était de porter un coup au bureau en place en rejetant le texte à travers un subterfuge. Il s'agit d'abord de procéder aux modifications statutaires obligatoires de la loi Sport et de réfléchir ensuite à l'opportunité du vote électronique.

Sophie Gertosio-Serena demande pourquoi le vote électronique est autorisé pour les arbitres et entraîneurs et non pour l'assemblée générale des clubs. Matthieu Vieira explique qu'il a été constaté que les adresses postales des arbitres et des entraîneurs étaient peu recensées. Il aurait donc été difficile de mener un vote par correspondance dans le cadre de ces nouvelles élections. S'agissant d'une nouvelle élection (les arbitres et entraîneurs ne votaient pas jusqu'à présent), Par ailleurs, la proposition portée par Joël Gautier consiste à introduire le vote électronique pour tout type de vote, y compris dans les assemblées générales ordinaires. Cela n'équivaut pas à une organisation exclusivement par vote électronique pour les arbitres et entraîneurs tous les 4 ans. De plus, le vote électronique poserait des questions techniques de synchronisation des différents modes de vote.

Sophie Gertosio-Serena répond qu'il est difficile de comprendre la difficulté de combiner tous les modes d'élection pour l'assemblée générale. Le vote électronique constitue un moyen supplémentaire et dans l'air du temps pour recueillir les votes des clubs.

Didier Fretel indique que l'ajout des modalités du vote électronique doit être travaillé. Un texte précis doit être rédigé. Il juge que la simple phrase proposée par Joël Gautier est insuffisante.

Larbi Houari souligne que l'idée est de donner la possibilité aux clubs de discuter du vote électronique. Il souhaite savoir si cette discussion pourra avoir lieu lors de la prochaine assemblée générale, quand bien même aucun vote n'ait lieu à ce sujet.

Éloi Relange répond qu'il existe diverses manières pour procéder à la concertation des clubs. Le temps est consacré en assemblée générale. Un point sur le vote électronique ne sera pas ajouté à l'ordre du jour sans proposition. Il ne s'agit pas d'imposer le vote électronique à ceux qui ne le souhaitent pas en profitant du sujet des statuts dont la mise en conformité est de la plus haute importance.

Sébastien Peter explique que la priorité est de sauver le statut sportif de la Fédération.

Jean-Baptiste Mullon donne lecture d'un courrier adressé par Mme Fabienne Bourdais, directrice des Sports, à la FFE. Cette lettre exprime sans détours le fait que la FFE perdra son agrément Sport si ses statuts ne sont pas mis en conformité. En conséquence, et avec une telle clarté dans les conséquences d'un vote négatif, il demande à tous les membres du comité directeur de voter en responsabilité. Il précise que le courrier de Mme Bourdais sera joint au compte-rendu.

VOTE N°9

Approuvez-vous les propositions de modification des statuts et du règlement intérieur qui seront présentées à l'Assemblée Générale ?

Pour :	18	
Contre :	5	Joël Gautier, Larbi Houari, Bachar Kouatly, Patrick Lauferon, Isabelle Bonvalot
Abstention :	1	Marc Gatine

Didier Fretel rappelle que la directrice des sports attend une réponse positive au plus vite ; l'agrément sport est en jeu.

En conséquence, il est proposé d'organiser une première assemblée générale le samedi 30 mars. Si le quorum n'est pas atteint, la proposition de mise en conformité pourra de nouveau être soumise au vote en même temps que l'assemblée générale annuelle qui se tiendra le samedi 20 avril 2024 à Agen.

VOTE N°10

Approuvez-vous la proposition de calendrier ?

Pour :	19	
Contre :	1	Bachar Kouatly
Abstention :	4	Joël Gautier, Larbi Houari, Patrick Lauferon, Isabelle Bonvalot

2. Procédure de renouvellement de l'agrément ministériel de la FFE.

Matthieu Vieira fait savoir qu'une première visio a eu lieu le mercredi 8 mars avec le service juridique du CNOSF, la mission juridique de la direction des sports du ministère et sa directrice. Ils ont présenté l'ensemble des documents et dossiers à déposer pour le processus de renouvellement d'agrément.

Il rappelle qu'auparavant, les agréments étaient donnés pour une durée illimitée. Depuis la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, les agréments délivrés à des fédérations sportives ont une durée de huit ans. Toutes les fédérations sportives qui ont reçu leur agrément antérieurement à cette loi perdront leur agrément actuel au 31 décembre 2024.

Ainsi, la procédure de renouvellement sera engagée pour continuer à être une fédération agréée. Didier Pascal précise que si les statuts ne sont pas à jour au 31 août ou si le prochain processus électoral est enclenché sur la base de nos anciens statuts (sans la parité des instances), il ne sera pas possible de demander le renouvellement de l'agrément.

QUESTIONS DIVERSES

Marc Gatine fait savoir que la Fédération a confié le soin d'organiser la phase finale du Top jeune à neuf clubs de la région parisienne, car 9 clubs de la région sur 16 possèdent une équipe en Top Jeunes et participeront à la phase finale cette année.

La phase finale sera organisée à la mairie du 15^e arrondissement dans une salle classée monument historique. Des espaces sont prévus pour les spectateurs. Une quinzaine de chapiteaux seront installés sur le parvis pour des animations diverses : tournoi de parties rapides, créations de pièces d'échecs, etc. L'affiche de l'événement rencontre également un grand succès.

Éloi Relange observe que les attractions ont pour ambition de montrer les échecs à un plus large public. Il s'agira d'un bel événement sportif et promotionnel.

La séance est levée à 10 heures 40.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE



Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

